

Le Ségur II : Le Reclassement IADE

JUIN 2021

La CGT du CHU vous informe avec des documents (de source ministérielle). Des revalorisations hétérogènes au sein même d'une même grille (1 point ou 5 pour certains, 10 ou 20 pour d'autres...), **des carrières rallongées. Le reclassement devrait se faire à l'indice supérieure ou égal.**

Et RIEN pour la moitié des personnels hospitaliers, toutes professions confondues !!

Premier grade

Ancienne grille				
Ech	IM	Salaire mensuel brut	Durée μ	durée cumulée
10e	658	3 083		25,5
9e	624	2 924	4,0	21,5
8e	601	2 816	4,0	17,5
7e	576	2 699	4,0	13,5
6e	549	2 573	3,5	10,0
5e	525	2 460	2,0	8,0
4e	501	2 348	2,0	6,0
3e	476	2 231	2,0	4,0
2e	455	2 132	2,0	2,0
1er	436	2 043	2,0	

Nouvelle grille				
Ech	IM	Salaire mensuel brut	Durée μ	Durée grade
10e	722	3 383		24,5
9e	685	3 210	4,0	20,5
8e	651	3 051	4,0	16,5
7e	619	2 901	3,0	13,5
6e	588	2 755	3,0	10,5
5e	558	2 615	2,5	8,0
4e	529	2 479	2,0	6,0
3e	501	2 348	2,0	4,0
2e	473	2 216	2,0	2,0
1er	445	2 085	2,0	

un IADE à l'échelon 3 du premier grade de la grille actuelle, reste à l'échelon 3 du futur premier grade mais bénéficie d'un **indice majoré de 501** (soit **2 348** euros mensuels brut) au lieu de **476** (2 231 euros mensuels brut), soit **un gain de 25 points**.

Ancienne grille 10 échelons, nouvelle grille 10 échelon.

Reclassement, gain de 25 points, passage en 2^{ème} grade (sans ratios) après 10 en Cat A et au 4^{ème} échelon.

Nous ne connaissons pas le mode de reclassement et de l'ancienneté (1/2, 2/3, 3/4 ou ancienneté acquise). Fin de carrière = dernier échelon.

Deuxième grade

Ancienne grille				
Ech	IM	Salaire mensuel brut	Durée μ	durée cumulée
6e	673	3 154		17,0
5e	634	2 971	4,0	13,0
4e	613	2 873	4,0	9,0
3e	592	2 774	4,0	5,0
2e	569	2 666	3,0	2,0
1er	553	2 591	2,0	

Nouvelle grille				
Ech	IM	Salaire mensuel brut	Durée μ	durée cumulée
8e	764	3 580		20,5
7e	738	3 458	4,0	16,5
6e	709	3 322	4,0	12,5
5e	676	3 168	3,0	9,5
4e	643	3 013	3,0	6,5
3e	610	2 858	2,5	4,0
2e	577	2 704	2,0	2,0
1er	545	2 554	2,0	

Un IADE à l'échelon 3 du deuxième grade de la grille actuelle, reste à l'échelon 3 du futur deuxième grade mais bénéficie d'un **indice majoré de 610 (2 858 € brut)** au lieu de **592 (2 774 € brut)**, soit **un gain de 18 points**.

Nous ne connaissons pas le mode de reclassement et de l'ancienneté (1/2, 2/3, 3/4 ou ancienneté acquise). Fin de carrière = dernier échelon.
Ancienne grille 6 échelons, nouvelle grille 8 échelons, mais dans le reclassement ci-dessus, pour arriver en fin d'échelon il faudra rajouter 12 ans, minimum.
Donc gain de 18 points, allongement de carrière minimum 12 ans.

Les revalorisations de salaires des hospitaliers promises par le gouvernement pour fin 2021 ont été présentées.

Elles sont en dessous des attentes des professionnels et des rares syndicats qui sont vraiment dans la bagarre.

Le gouvernement et les syndicats signataires entretiennent un "2 poids, 2 mesures" puisque dans le même service on pourra trouver des agents timidement augmentés et d'autres NON.

- C'est ça l'égalité de traitement des fonctionnaires ?
- C'est ça l'équité ?
- C'est ça l'attractivité qui fera que demain nous ne serons en sous-effectif ?

Malheureusement, les collègues pendus aux lèvres des syndicats signataires attendant l'annonce d'un enrichissement sont trompés.

Espérer un meilleur salaire ne doit pas faire oublier que les conditions de travail se dégradent de jour en jour et que la carrière est allongée.

Pour l'amélioration des conditions de travail, il faut lutter tous ensemble, c'est dans la rue avec la mobilisation de tous ...